



SICONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2017
RIUNIONE I 21 E 22 SITTEMBRE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2017
REUNION DES 21 ET 22 SEPTEMBRE

N° 2017/O2/059

**REPONSE DE Mme Vanina BORROMEI, Conseillère Exécutive de Corse,
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Antoine OTTAVI
« NON INSCRIT »**

OBJET : RESEAU ROUTIER INSULAIRE.

Monsieur le Conseiller,

Je me permets de vous répondre en ma qualité de Conseillère Exécutive en charge des infrastructures de transports et non Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

Après avoir regretté l'état des abords, vous mettez en cause la responsabilité du réseau routier dans la diffusion des incendies particulièrement dramatiques de cet été.

Fauchage :

Malgré un personnel en nombre restreint, le fauchage a bien été effectué, et il n'y a aucun problème de sécurité signalé résultant de la présence de végétation aux abords des routes.

Par ailleurs, prétendre que les dépendances des routes sont à l'origine des feux ou ne constituent pas un rôle de pare-feu, est une spéculation.

A notre connaissance, aucune enquête n'a mis en cause ces zones de faible largeur au regard de l'étendue des zones affectées, et des points de départ enregistrés.

Affirmer que la cause des incendies exceptionnels de cet été est imputable aux abords des routes révèle soit une méconnaissance de l'état de la végétation et des mécanismes du feu, soit l'aveu d'impuissance qui pousse à désigner un service public qui a pourtant démontré à l'occasion de plusieurs crises sévères son sang-froid et son professionnalisme (intempéries et viabilité hivernale 2016-2017 et incendies de Biguglia 2017).

Saleté des abords, de la route et manque de civisme :

La démarche proposée en la matière est la même que celle suivie par la CTC en matière de déchets : traiter le problème à la source.

L'exploitation de la route révèle que les transports de déchets et de matériaux de carrière sont à l'origine de l'essentiel des nuisances, auxquels il convient d'ajouter l'incivisme, mais pour un volume bien plus faible.

Alors que la réglementation impose un arrimage des véhicules de transports, beaucoup de camions ne disposent pas de la bâche pourtant obligatoire.

Il en résulte alors des chutes d'objets et de matériaux notamment dans les virages et tout particulièrement les giratoires.

Malheureusement on constate l'absence de contrôles effectifs des forces de l'ordre.

Aussi, le gestionnaire est condamné à se disperser sur le réseau pour prévenir les accidents, et les matériaux sur la voie sont la priorité.

Les différentes demandes auprès des professionnels sont restées vaines.

C'est pourquoi, il sera soumis à l'Assemblée de Corse l'installation de caméras sous le contrôle de la CNIL en plusieurs points du réseau. Pour commencer, il est proposé d'équiper les giratoires de Caldaniccia et Efrico.

Plutôt que de créer une nouvelle brigade de personnels pour effectuer un travail qui ne devrait pas exister, la CTC fait le choix du long terme par le dialogue et l'innovation.

Collectivité Unique :

Enfin, vous attirez notre attention sur la nécessaire mise en perspective du fauchage à l'aune de la Collectivité Unique.

En avril 2017, a été voté le PPI qui décline les grands principes de gestion du réseau routier.

En effet, la future collectivité de Corse disposera d'un réseau routier très important de plus de 5000 km situé pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Sur ce dernier aspect, les intempéries exceptionnelles de novembre 2016 ont peut-être mis en évidence la fragilité de certaines sections de ce patrimoine.

La méthode proposée consiste dans un premier temps à dresser un état des lieux physique de cet héritage ainsi qu'un diagnostic fonctionnel de ces réseaux. En tenant compte également du projet de développement, nous pourrons alors définir une stratégie routière sur l'investissement et la politique de la maintenance, sous réserve d'avoir préalablement hiérarchisé le réseau routier. Pour cela, il faut mettre en place une méthode de concertation efficace avec tous les acteurs concernés.

La route reste un enjeu important du développement de la Corse, car elle reste le premier vecteur de déplacements des biens et des personnes, le support privilégié de l'intermodalité et des transports collectifs, et la garantie d'un maillage équitable de tous les territoires.

La future collectivité doit se préparer à une gestion efficace de ce patrimoine par une politique de maintenance dynamique et une stratégie d'investissement réfléchie. Elle s'appuiera pour cela sur ses ressources internes (financières, matérielles, métiers, humaines) et ses partenaires institutionnels et privés.

La gestion d'un tel patrimoine exige des responsabilités dans le suivi rigoureux de ce domaine public, notamment sa protection, une responsabilité économique compte tenu du poids financier des travaux et la prise en compte de la dimension complexe de la commande publique (technique, financier, juridique, judiciaire, commercial, politique, stratégique, dogmatique).

J'en profite enfin pour saluer le travail et le dynamisme des équipes en période estivale et évidemment hivernale.

Je vous remercie.